
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 21 septembre 2012

La journée des partenaires du vendredi 21 septembre 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Adriana DOYERE, assurant l'intérim de Madame la Directrice Départementale.

➤ **La mission ayant pour objet l'optimisation du coût de passage portuaire**

Le Colonel DOYERE a d'abord informé les partenaires de la mission conduite à Pointe-Noire du 19 au 21 septembre 2012 par Monsieur Paul MALIE, Conseiller du Ministre des Finances, Directeur des Etudes et de la Planification, assisté de Monsieur Lauric NGOUEMBE, Directeur de la Prévision et des Statistiques, pour examiner l'optimisation du coût du passage portuaire, dans la perspective de la préparation de la Loi des Finances exercice 2012.

Sur instruction de Monsieur le Ministre des Finances, les membres de cette mission ont eu des entretiens préliminaires avec les responsables de CONGO TERMINAL et des représentants des commissionnaires en douane agréés.

➤ **La mission conduite par Monsieur le Directeur de la Réglementation et du Contentieux**

La réunion du 21 septembre a connu la participation des Colonels Narcisse MILANDOU, Lauric NGOUEMBE et Jean Baptiste YOMO, respectivement Directeurs de la Réglementation et du Contentieux, de la Prévision et des Statistiques et du Contrôle des Services, assistés des Colonels Casimir BOTOKE, Chef du Secrétariat de Direction de la Direction Générale des Douanes et Jacques KEMOKO, Chef de Service à la Direction de la Surveillance Douanière, en mission à Pointe-Noire pour examiner outre le coût du passage portuaire, le circuit de la déclaration en douane et le délai de dédouanement des marchandises.

Le Colonel Narcisse MILANDOU, Chef de la mission a circonscrit l'objet de cette dernière en précisant que les principaux textes réglementaires nationaux qui régissent le circuit de la déclaration sont caducs, en raison des modifications intervenues dans le cadre juridique qui régit l'organisation de la Direction Générale des Douanes.

Il a souligné par ailleurs que le Port de Pointe-Noire se distingue aujourd'hui par de multiples lourdeurs à plusieurs niveaux qui suscitent un détournement de trafic vers d'autres ports de la sous-région. D'où l'urgence de procéder entre autres à une simplification de la procédure de dédouanement, qui n'est cependant pas synonyme d'une ouverture en faveur des fraudeurs et autres contrevenants.

Il a fait observer que la simplification des procédures doit être sous-tendue par une efficacité accrue des contrôles.

Le Colonel MILANDOU a informé les partenaires que les réformes mises en œuvre au niveau du Bureau Principal Port, Bureau pilote, seront étendues à d'autres bureaux, dans d'autres départements.

Les débats se sont articulés autour des questions suivantes :

- **Le circuit de la déclaration en douane**

L'orientation d'une déclaration en circuit vert est subordonnée à plusieurs critères, dont celui relatif au statut d'opérateur économique agréé. Les recommandations du FMI vont dans le sens d'une augmentation substantielle (jusqu'à 50%) des déclarations en circuit vert.

Le Colonel NGOUEMBE a fait remarquer que tout doit être mis en œuvre afin de simplifier le circuit de la déclaration, en assurant l'équilibre entre la simplification et la sécurisation des recettes de l'Etat.

Les mécanismes de contrôle doivent être simples, efficaces, rapides.

- **La visite physique des marchandises**

Le Colonel MILANDOU a fait observer que la visite physique des marchandises ne doit pas être systématique, même en circuit rouge. Il conviendrait de mettre en place un circuit intermédiaire entre le circuit rouge et le circuit vert, dans lequel la visite physique serait du ressort de l'autorité douanière. L'orientation vers ce circuit intermédiaire devrait être faite selon des critères nationaux et locaux constamment mis à jour, par une structure créée à cet effet au niveau de la Direction Générale des Douanes.

Il a été également souligné que la visite physique de marchandises devrait s'effectuer de préférence au moment du dépotage, pour diminuer les coûts enregistrés au niveau de CONGO TERMINAL.

- **Le coût du passage portuaire**

Le Colonel NGOUEMBE a informé les partenaires des entretiens des membres de la mission du Ministère des Finances avec le Conseil Congolais des Chargeurs et des représentants des commissionnaires en douane agréés.

Il a souligné que chaque corporation doit examiner les possibilités de contribuer à l'optimisation du coût du passage portuaire.

Madame Colette MAGANGA du Conseil Congolais des Chargeurs a rappelé que ce dernier avait réalisé une étude sur le coût du passage portuaire, dont la restitution avait été faite en 2011. Elle a souhaité que l'on puisse évoluer vers la mise en œuvre des recommandations de ladite étude qui visent la réduction du coût du passage portuaire.

- **La validation des manifestes et la disponibilité de SYDONIA**

Monsieur Bertrand CODRON, Directeur Général Adjoint de CONGO TERMINAL a rappelé que les manifestes pourraient être validés 3-4 jours avant l'arrivée des navires. Il a fait observer que SYDONIA devrait être disponible 24 heures/24.

Il a également souhaité que les contrôles douaniers soient simplifiés et harmonisés, moyennant un recours accru au ciblage.

- **Le temps nécessaire pour l'obtention du BAE**

Monsieur Patrick PIETROBELLI de TMC a formulé une série de propositions susceptibles de contribuer à la réduction du temps nécessaire pour l'obtention du BAE, en soulignant que le délai idéal en circuit vert serait de trois jours après l'arrivée du navire. Il a souligné l'importance d'un traitement rapide des dossiers par le service de douane, en faisant observer que la facilitation des opérations n'exclut nullement les contrôles.

Monsieur PIETROBELLI a rappelé l'importance de l'informatisation adéquate du Service de douane.

Il a également mis en exergue le caractère redondant de certaines taxes (notamment la DEM prélevée par le port et la taxe de stationnement perçue par CONGO TERMINAL, les deux ayant pour objet l'occupation du terrain).

Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a évoqué la question du nombre de signatures apposées sur une déclaration en douane, en s'interrogeant sur leur caractère obligatoire. Il a relevé que ce n'est pas l'impression du BAE qui pose problème, mais le nombre de signatures requises.

Il a rappelé que dans de nombreux autres pays, la déclaration en douane peut être saisie par anticipation et s'est interrogé sur la possibilité de le faire au Congo, notamment pour les opérateurs économiques agréés.

- **Le délai de livraison de la marchandise**

Monsieur Fidèle MANKOU, Président Directeur Général de FIFOB a souligné que le délai de livraison de la marchandise constitue un critère de performance important pour les commissionnaires en douane agréés.

- **La contribution de COTECNA à la modernisation de la Douane**

Répondant aux préoccupations exprimées par plusieurs partenaires, Monsieur Christophe GUYANT, Directeur Général de COTECNA a rappelé les engagements pris par COTECNA en sa qualité de Société d'inspection. Si au début les contrôles physiques avant embarquement étaient quasi systématiques, aujourd'hui, avec l'évolution du commerce international et conformément aux recommandations de

l'OMD et de l'OMC, c'est le contrôle documentaire qui est privilégié, ainsi que le transfert de savoir-faire en matière de scanning des marchandises à destination.

COTECNA prend une part active au processus de modernisation de la Douane congolaise ayant pour finalité la réduction des délais et des coûts des opérations de dédouanement.

Monsieur GUYANT a rappelé que le contrat signé par COTECNA avec l'Etat congolais a pour finalité la sécurisation des recettes budgétaires.

- **La clarification des objectifs et l'association à la réflexion des tous les intervenants de la chaîne logistique**

Monsieur AMADOU, représentant des commerçants de l'Afrique de l'Ouest, a insisté sur la nécessité de clarifier les objectifs visés, à savoir : accroître la compétitivité du port de Pointe-Noire, combattre la vie chère, etc., ainsi que l'association à cette réflexion de tous les intervenants de la chaîne logistique.

- **Conclusion des débats**

Le Colonel MILANDOU a pris bonne note des préoccupations des partenaires qui feront d'abord l'objet d'un débat interne au niveau du Service. Ces travaux devront aboutir à un nouveau circuit de la déclaration et à une réduction du délai de traitement.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 11H00.

**P. La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.I. Le Chef du Service de l'Administration,
des Ressources Humaines, des Archives et de
la Documentation,**

Adriana DOYERE